



L'ACCUEIL DANS LES CLUBS CONVENTION PRÉ-ACCUEIL

Mis à jour le 19/04/2024



1 NOTICE EXPLICATIVE

Le club adresse un projet de convention signé au Comité départemental (en un exemplaire, soit par courrier soit par Internet).

Le président du CoDep ou une personne habilitée valide et signe la convention et la transmet accompagnée du calendrier des sorties à la présidente de la commission Pré-accueil (en un exemplaire par Internet) à : [**preaccueil@ffvelo.fr**](mailto:preaccueil@ffvelo.fr)

La commission Pré-accueil vérifie la conformité de la convention.

La présidente de la commission, ou une personne habilitée, signe la convention.

La commission envoie par Internet la convention signée au siège fédéral, au Comité départemental et au club.

Le siège fédéral gère l'inscription du calendrier au niveau national assurance option A « pratique encadrée » auprès de l'assureur fédéral. Il envoie le kit « convention pré-accueil » au club.

Le club lance son action à la date prévue. Toute modification du calendrier sera soumise à la commission Pré-accueil pour déclaration auprès de l'assureur fédéral.

À l'issue de la dernière sortie, le club établit le bilan de la convention, le fait viser par le CoDep qui le transmet à la commission.

La commission valide le bilan, l'enregistre et le transmet au siège fédéral pour l'aide des 100 euros, incluse dans le bilan d'activité du club, une par année.

N.B. : En cas de non réponse du Comité départemental dans les 30 jours qui suivent l'envoi du projet, le club pourra saisir directement la commission Pré-accueil pour la mise en œuvre de la convention, en justifiant de l'envoi de sa demande au CoDep.

2 LE KIT PRÉ-ACCUEIL

1 grande affiche	5 Livrets d'accueil
20 affichettes	10 dépliant « <i>Les bons réflexes pour tous</i> »
20 revues « <i>Cyclotourisme</i> »	10 dépliant « <i>Les bons réflexes pour rouler en groupe</i> »
20 dépliant Pré-accueil	1 Guide « <i>Réussir l'accueil dans mon club</i> »



SORTIES DÉCOUVERTES DU CYCLOTOURISME

Sortie du au Club n°

Nom du responsable des sorties :

Participant

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : Code postal :

Ville : Tél. :

Email :

Pendant la sortie, je suis assuré(e) par le club.

Je m'engage à observer le *Code de la route* en toutes circonstances.

Tout jeune de moins de 18 ans sera obligatoirement accompagné de l'un de ses deux parents ou de son tuteur.

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Problèmes d'ordre médical éventuels

.....
.....
.....
.....

Signature (obligatoire)

ENTRE

Le Comité départemental de cyclotourisme de :
.....

E-mail :

Téléphone :

représenté par son président, et désigné ci après :

LE CODEP

D'UNE PART

ET

Le club

affilié sous le N°

Email :

Téléphone :

représenté par son président, et désigné ci après :

LE CLUB

ET

La commission Pré-accueil de la Fédération française de cyclotourisme, représentée par sa responsable et désignée ci-après par : **la commission Pré-accueil**

D'AUTRE PART

- IL EST CONVENU CE QUI SUIT -

ARTICLE 1 • OBJECTIFS

Afin de promouvoir le cyclotourisme, et favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés,

LE CLUB organise entre le et le, une série de sorties club réservées aux non licenciés.

ARTICLE 2 • CALENDRIER

Le calendrier des sorties est de 6 minima sur 3 mois à 10 sorties sur 5 mois.

SORTIE	DATES	KM
N° 1		
N° 2		
N° 3		
N° 4		
N° 5		
N° 6		
N° 7		
N° 8		
N° 9		
N° 10		

ARTICLE 3 • ASSURANCES

- Seuls les clubs assurés par le contrat fédéral pourront bénéficier des conventions de pré-accueil,
- le club souscrit l'assurance fédérale option A, « pratique encadrée » assurant les non licenciés, pour l'ensemble des dates du calendrier,
- en cas d'accident d'un non licencié, le club devra établir les déclarations d'usages et avertir la commission Pré-accueil dans les deux jours qui suivront l'accident.

ARTICLE 4 • BILAN

Le bilan des sorties est établi par le club sur la fiche bilan. Il est signé par le Comité départemental qui le transmet à la commission Pré-accueil dans un délai d'un mois après la dernière sortie.

La liste des nouveaux licenciés, nom, prénom et numéro de licence, est communiquée à la commission qui transmet au siège pour le remboursement du prix de la cotisation fédérale.

ARTICLE 5 • CLAUSE DE NULLITÉ

Le non respect de l'un des articles, ou l'annulation de l'action par le club, entraînera la nullité de la convention, ainsi que l'invalidation de l'assurance. Notification en sera faite à la Fédération française de cyclotourisme.

Je m'engage à proposer la prise de licence aux non licenciés qui ont participé aux sorties du calendrier et qui désirent intégrer les sorties d'une nouvelle convention de Pré-accueil.

Le président du club
Nom, prénom et signature

Le président du CoDep
Nom, prénom et signature

La commission Pré-accueil
Nom, prénom et signature

Convention à adresser, pour validation, par email à l'adresse suivante : preaccueil@ffvelo.fr

Fait à le

Numéro d'enregistrement

Assurance option A «pratique encadrée» souscrite, validée par la commission Pré-accueil. Le :

Nom du club : N° du club :

Responsable de la CPA : Tél. :

		HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre de participants non licenciés ayant fait au moins une sortie (*)				
Nouveaux licenciés				
Licenciés possibles ultérieurement				
Modes d'informations du public				
Points positifs				
Points négatifs				
Implication des licenciés du club				
Suggestions				
Le kit envoyé au club	Est adapté à vos besoins : oui <input type="checkbox"/> / non <input type="checkbox"/> Sinon, quels sont les documents qu'il vous semble important de rajouter ?			

VISA COMMISSION PRÉ-ACCUEIL (**)

VISA DU CODEP (**)

NUMÉRO DE CPA

* : Ne compter qu'une fois les participants non licenciés à plusieurs sorties.

** : Nécessaire pour l'obtention de l'aide à la 1^{ère} convention annuelle.